

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin

ENTRE

La Communauté de Communes Ouest Limousin

Représentée par son Président, Christophe GEROUARD, dûment habilité par délibération n°2021-73 en date du 28 octobre 2021,

Ci-après désignée par « la CCOL »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par la Préfète de la Haute-Vienne, Fabienne BALUSSOU

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à

court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ou de contrats ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire qui sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes de l'Ouest Limousin (CCOL) autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le contrat contient les engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La CCOL et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, une liste non exhaustive d'actions opérationnelles pour conduire sa démarche d'adaptation aux enjeux de développement durable à moyen et long terme, en mobilisant les moyens des partenaires publics et privés.

Il permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les différentes composantes du territoire autour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de tourisme. C'est un

contrat évolutif, qui s'enrichira, au cours de sa durée, des projets des acteurs territoriaux, à mesure qu'ils atteindront la maturité.

Article 2 – Les ambitions du territoire

La CCOL, située au sud-ouest de Limoges, est un territoire rural sous influence urbaine. Elle est composée de 16 communes dont huit font partie de l'aire d'influence de Limoges. Cette proximité relative de Limoges explique que, depuis une dizaine d'années, la CCOL regagne des habitants grâce à un solde migratoire positif (+ 400 habitants entre 2012 et 2017). Cependant, avec 11 500 habitants en 2017, la CCOL reste un territoire peu dense.

La CCOL fait partie du Parc naturel régional Périgord-Limousin et constitue un trait d'union entre ces deux régions naturelles et historiques, d'où une grande diversité de paysage, de faune et de flore.

La CCOL s'est engagée dans ce que le projet de territoire de 2016 appelle « une transition en douceur ». Cette ambition se caractérise par trois dimensions :

- Le souci de la qualité de vie des habitants à travers un réseau de services au public adaptés à l'évolution des besoins et des pratiques et aux nécessités d'un territoire de faible densité.
- Le souci de développer l'emploi, en valorisant les atouts du territoire (agriculture, tourisme...) pour offrir plus d'opportunités aux actifs résidant dans le territoire communautaire, tout en facilitant les mobilités dans et hors de ce territoire.
- Le souci de mettre à niveau les infrastructures de réseau et le patrimoine bâti pour répondre aux exigences de la transition écologique et énergétique et préserver un milieu naturel d'une grande richesse.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes. Les projets de la communauté de communes déjà engagés et disposant d'un financement de l'État sont recensés dans le tableau récapitulatif (annexe 2). En regard des orientations stratégiques, ne figurent que les actions nouvelles, pouvant être mise en œuvre en 2022. Les objectifs seront concrétisés à mesure de la venue à maturité des projets et alimenteront les avenants annuels du contrat

Orientation 1 : Des services au public à tous les âges de la vie

La population de la CCOL est âgée : près de 40% des habitants ont plus de soixante ans et les pensions de retraites représentent près de la moitié du revenu des ménages (48% en 2017). Cependant, le regain récent de population, qui se traduit notamment par l'installation de couples avec enfants, particulièrement dans les communes faisant partie de l'aire d'attraction de Limoges, entraîne un accroissement des jeunes enfants et des adolescents. Simultanément, la part des personnes âgées dans la population augmente. Les enfants, les adolescents, les parents, les retraités : toutes ces catégories ont des besoins spécifiques et il est nécessaire d'y répondre.

En effet, la qualité des services à la population est non seulement un ciment de la cohésion sociale et territoriale, mais aussi un facteur d'attractivité pour un territoire qui reste très peu dense. Cette faible densité est aussi un défi pour l'organisation des services : il faut à la fois répondre aux besoins, tout en

tenant compte d'une certaine dispersion de la population. D'où l'importance de trouver des solutions adaptées (itinérance, base « logistique » ...) à la ruralité de la CCOL.

Objectif 1 .1. Conforter les capacités d'accueil de la petite enfance

Le dispositif d'accueil de petite enfance couvre relativement bien les besoins. Cependant, plusieurs questions se posent : des besoins nouveaux apparaissent dans certaines communes (comme Cognac la Forêt), ce qui supposerait la création d'un troisième établissement ou la division d'un établissement existant (celui de St Laurent par exemple) ; d'autre part, on constate un tarissement du recrutement des assistantes maternelles. Sur ce dernier point, se pose la question de la structure la mieux adaptées qui rendrait le travail des AM plus attractif.

Projets d'ici à 2026

Prospective de l'évolution des modes de garde

Pour répondre aux difficultés de recrutement des assistantes maternelles, l'idée serait de créer une maison d'assistantes maternelles (MAM). Une première étude est en cours avec la CAF. En projet, une étude plus approfondie, avec une école de travailleurs sociaux, sur l'évolution des besoins des familles, les motivations des assistantes maternelles, venant enrichir le travail conduit avec la CAF.

Objectif 1 .2. Améliorer la qualité des lieux d'accueil des publics

Les lieux d'accueil —médiathèques, accueil de loisirs d'adolescents et d'enfants— ne sont pas tous adaptés aux pratiques et aux normes contemporaines. La CCOL et les communes s'engagent dans un programme de restructuration, modernisation et mises aux normes environnementales de ces espaces essentiels pour la cohésion sociale.

Projets d'ici à 2026

Accueil de Loisirs de Saint-Laurent-sur-Gorre

Le bâtiment accueille deux activités simultanément : l'accueil de loisirs pour les jeunes et le relais petite enfance (anciennement appelé RAM, Relais d'assistantes maternelles). Il propose une grande salle avec une verrière qui est inadaptée l'été, à cause de la chaleur ce qui a entraîné l'achat de climatiseurs. L'été les rideaux doivent être tirés pour masquer la verrière. Par ailleurs il n'y a pas d'espace végétalisé à proximité.

L'objectif est de conduire une étude rapide permettant de comparer les différentes solutions d'adaptation du bâtiment à la hausse des températures extérieures en saison estivale, y compris programme de végétalisation offrant également un terrain pour des loisirs extérieurs.

Accueil de loisirs adolescents d'Oradour sur Vayres

La croissance de la population d'adolescents risque de saturer les capacités d'accueil loisirs à Oradour-sur-Vayres. Par ailleurs, le bâtiment ne répond plus aux normes thermiques en vigueur. Une réflexion sera entreprise sur son extension et sa réhabilitation ou sa relocalisation possible.

Médiathèque de Saint Mathieu et Lieu d'Accueil Parents Enfants

La médiathèque est située dans un très petit local (34 m²) dont la communauté de communes est locataire. Elle est très fréquentée mais ne permet qu'un accueil limité.

Le Lieu accueil parents enfants quant à lui situé à l'étage d'un autre bâtiment municipal, difficilement accessible aux poussettes.

La commune et la CC souhaitent investir un autre bâtiment plus vaste, permettant de mutualiser les deux services en vue d'une rationalisation des coûts (fluides, etc...), et offrant plus de confort permettant un accès de plein pied au lieu d'accueil parents-enfants.

Une étude de faisabilité et de programmation est nécessaire. Il conviendra également d'envisager dans cette étude, la possibilité d'une éventuelle itinérance du lieu d'accueil parents enfants sur le territoire.

Objectif 1 .3. Adapter les services à la faible densité

Projets d'ici à 2026

Création d'un dispositif d'itinérance pour le point écoute

Le point écoute, géré par le CIAS, assure un accueil des personnes à la recherche d'informations administratives. Il assure une première orientation pour les différentes démarches administratives. Il est pour l'instant localisé au siège de la communauté de communes à Saint Laurent sur Gorre. L'objectif est de mettre sur pied un dispositif d'itinérance de la personne en charge du point accueil de façon à assurer des permanences dans les communes : aménagements de lieux d'accueil dans les mairies, dispositif de communication et d'information du public.

Extension de la maison de santé d'Oradour-sur-Vayres

La maison de santé voit l'offre de professionnels de santé se développer, et la surface actuelle des locaux ne permet pas d'accueillir ceux-ci dans les conditions les plus optimales. Il convient d'agrandir les locaux actuels pour assurer la diversification et l'augmentation du service au public. Cette extension constituerait aussi une « base logistique » pour les médecins désireux d'effectuer des consultations en d'autres points du territoire.

Fiches action n°1.1 à 1.13

Orientation 2 : Valoriser les potentiels touristiques et économiques

La CCOL, depuis une dizaine d'années, gagne des actifs, alors que le nombre d'emplois présents dans le territoire de la communauté stagne (en 2017, l'INSEE comptait 4200 actifs pour 2700 emplois). En conséquence, plus de la moitié des actifs (56% en 2017) sortent de la CCOL pour travailler.

Les principaux secteurs d'emploi sont la santé, l'enseignement, l'action sociale, le commerce et les transports. A noter cependant une part importante d'emplois agricoles (13% des emplois en 2017) et industriels (16% des emplois). Ces deux secteurs, et celui de la construction ont vu leur poids dans l'emploi reculer depuis une dizaine d'années.

Le territoire est ainsi très dépendant de pôles extérieurs (Limoges, Saint-Junien et Rochechouart) alors qu'il se trouve éloigné des axes structurants et des transports en commun. 85% des déplacements se font en voiture individuelle.

Il faut donc pouvoir agir simultanément sur le développement de l'emploi dans le territoire de la CCOL et sur les mobilités.

La CCOL s'engage :

- A élaborer une stratégie globale de développement économique
- A valoriser le tourisme et les productions locales
- A agir sur les déplacements pour en limiter l'impact environnemental

Objectif 2.1. Élaborer une stratégie de développement économique

Les emplois dans l'industrie, et surtout le bâtiment ont connu une érosion depuis une dizaine d'années. L'emploi public tient une part croissante dans l'activité du territoire. Les élus de la CCOL souhaitent tendre vers un développement économique plus équilibrée, dans lequel les activités de production devraient prendre une part plus importante.

Projets d'ici à 2026

C'est pourquoi la Communautés de Communes est en cours de construction d'une politique économique avec les entreprises. D'ores et déjà, il apparaît nécessaire de procéder à un repérage des terrains susceptibles d'accueillir de nouvelles activités (accessibilité, numérique, qualité environnementale, densité en emplois...) dans le cadre du PLUi.

Au fur et à mesure de la construction de cette stratégie, de nouvelles actions viendront alimenter les avenants annuels du CRTE.

Objectif 2.2. Valoriser le tourisme et les productions locales

Malgré son appartenance au PNR Périgord-Limousin et la qualité de ses paysages et des milieux naturels et agricoles, la CCL ne dispose pas d'une capacité d'accueil importante en matière touristique. 1 seul hôtel, quelques chambres d'hôtes, 6 campings : la communauté est plus un territoire de passage que de séjour.

Projets d'ici à 2026

La Communautés de communes travaille en coopération avec la SPL de la Haute Vienne sur la construction d'une « image de marque » du Département de la Haute-Vienne. Elle devra préciser son offre spécifique au sein de la Haute Vienne. Cette offre spécifique peut bénéficier de l'image du Périgord, liée au PNR dont fait partie la Communautés de Communes.

D'ores et déjà, certaines actions vont contribuer au développement d'une offre spécifique en valorisant les productions locales.

Médiathèque et boutique des créateurs de l'office de tourisme d'Oradour-sur-Vayres

La médiathèque est située à proximité de la boutique des créateurs de l'OT. Le projet consiste à donner de la cohérence à cet ensemble de bâtiments, en couplant Office de Tourisme et boutique des créateurs, ce qui permettra de redonner une véritable visibilité à cette boutique. Par ailleurs, la médiathèque devra être déplacée dans un bâtiment plus adapté à sa fonction première, et répondant plus efficacement aux normes environnementales.

Développement des circuits courts

La Communauté de Communes souhaite mener une étude de recensement des producteurs locaux dans le domaine alimentaire. A l'issue de cette étude, un espace dédié à la vente en circuits courts (vente directe des producteurs aux consommateurs) serait aménagé pour y accueillir une AMAP ou tout autre structure juridique.

Ce projet prendrait place dans le projet alimentaire territorial du PNR et privilégiera l'approvisionnement local.

Fiches actions n°2.1 à 2.3

Objectif 2.3. Agir sur les mobilités

L'éloignement des axes de communication, la faible pénétration des transports collectifs et la forte dépendance à la voiture d'une population active contrainte pour ses déplacements, fonde la nécessité de bâtir une stratégie des mobilités, à la fois pour faciliter les déplacements quotidiens et limiter leur impact sur l'environnement.

Projets d'ici à 2026

La Communautés de Communes souhaite se positionner sur une stratégie de mobilité qui permettrait :

- a) D'améliorer, si nécessaire, la performance du co-voiturage
- b) De déployer des bornes électriques
- c) De développer l'usage du vélo tourisme et des petits trajets du quotidien
- d) L'offre de mobilité aux jeunes (mise à disposition de vélos électriques)

Une réflexion est en cours sur ce thème.

Orientation 3 : Améliorer la qualité de vie et celle des milieux naturels

Les milieux naturels de la CCOL sont d'une grande richesse et d'une grande diversité. Le territoire est concerné par quatre bassins versants : ceux de la Vienne, de la Gorre, de la Vayre et de la Tardoire. Les zones humides sont nombreuses : landes, prairies, forêts humides et mares parsèment le territoire. Ce réseau hydrographique irrigue un paysage forestier et bocager, produit de l'activité humaine — particulièrement l'élevage. Ce patrimoine considérable constitue un atout indéniable (agriculture, tourisme) mais aussi une grande responsabilité pour la CCOL : la qualité des eaux, le maintien des écosystèmes, la préservation des paysages sont des enjeux importants pour le territoire et au-delà.

La CCOL a opté pour une « transition en douceur » qui s'appuie sur trois dimensions : la mise en œuvre d'une politique de réduction des déchets et de recyclage ; la mise à niveau du réseau d'assainissement dans la perspective du transfert de la compétence à la CC ; la définition d'une stratégie de l'habitat pour requalifier les centres bourgs, diversifier l'offre et limiter la consommation de sol.

Objectif 3.1. Mettre en œuvre une politique de réduction des déchets et de recyclage

Le volume de déchets ménagers collectés a régulièrement augmenté ces dernières années, pour atteindre 232 kg par habitant et par an. 68% des déchets ne sont pas triés, alors que plus de 55% sont compostables.

Projets d'ici à 2026

Pour réduire le volume de déchets collectés, la CCOL a adopté une tarification incitative. Celle-ci s'accompagne d'une extension des filières de tri et d'une incitation au compostage.

Pour rendre cette stratégie plus opérationnelle, il est nécessaire de mettre en place des bacs de compostage individuels et collectifs et de mettre des broyeurs à disposition du public, comme il faut mettre aux normes les déchetteries et étendre leur capacité de tri.

Cette action sera mise en place en coordination avec le syndicat départemental d'élimination des déchets (SYDED87).

Fiches actions n°3.1 et 3.2

Objectif 3.2. Mettre à niveau le réseau d'assainissement

Une étude est en cours sur l'état du réseau et les conditions du transfert de la compétence assainissement à la Communautés de Communes.

Des communes ont déjà programmé des travaux sur leurs stations de traitement. La Communautés de communes recensera les projets des communes. Le programme de travaux viendra alimenter les avenants annuels du CRTE.

Fiches actions n°3.5 à 3.12

Objectif 3.3. Concevoir une stratégie de l’habitat et des bâtiments communautaires

95% du parc de logement est constitué de maisons individuelles, dont près de 20% sont des résidences secondaires. Le logement social est résiduel, de l’ordre de 2 à 3% du parc.

Le taux de logements vacants est passé de 10% en 2010 à près de 13% en 2019 (8,2% en moyenne nationale). La production de logement est faible relativement à la moyenne nationale —reflet d’une démographie peu dynamique. Même si la taille moyenne des logements neuf est relativement importante (130 m²), seule une très petite partie du territoire de la communauté est artificialisée (1,6% contre 5,3% en moyenne nationale).

Projets d’ici à 2026

L’objectif des élus de la CCOL et des communes est de mettre sur pied une stratégie globale de l’habitat qui contribue à rénover les centres bourgs, résorber la vacance et l’habitat insalubre. La CCOL souhaite diversifier l’offre pour réduire la part des maisons individuelles en produisant des logements plus petits et plus de logements locatifs, correspondant notamment à la demande des jeunes adultes, mais aussi permettant à des actifs de s’installer plus rapidement dans le territoire de la communauté. Enfin il est nécessaire de tenir compte de l’augmentation du nombre de personnes âgées et du souhait majoritaire de maintien à domicile.

Une réflexion est en cours sur ce thème. Elle doit recenser les besoins et analyser les différents outils existants et leur pertinence (PIG, ORT, OPAH...).

Les actions issues de cette réflexion alimenteront les avenants annuels du CRTE.

En parallèle, la CCOL dispose d’un patrimoine immobilier important qui devrait être valorisé :

- Par la réalisation de travaux d’isolation et d’installation de réseaux d’énergie ou de panneaux photovoltaïques sur les toitures lorsque c’est possible ;
- Par l’élaboration de scénarios sur les usages possibles : studios de musiques, espaces de co-working, accueil de saisonniers, logements permanents...).

Enfin, de nombreuses surfaces, actuellement à usage de parkings, pourraient recevoir des équipements de production d’énergies renouvelables (ombrières par exemple pour la production d’électricité d’origine solaire) sans pour autant réduire leur usage premier.

Fiches actions n° 3.3, 3.4 et 3.13 à 3.40

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le Contrat de Transition Ecologique (CTE) duquel relève l'intercommunalité et signé avec le PNR Périgord Limousin;
- Le programme Territoires d'Industrie engagé par la Châtaigneraie Limousine duquel relève l'intercommunalité Ouest Limousin ;
- Le PLUI de la CC Ouest Limousin en cours d'élaboration, et prescrit par délibération n°2018-76 en date du 20 décembre 2018;
- Le conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine ;
- Les contrats signés avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental (CDDI de 3^{ème} et 4^{ème} génération) ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens.

Par ailleurs, d'autres programmes de l'État sont déployés sur le territoire de la Communauté de communes Ouest Limousin, à savoir :

- Concernant le renforcement de l'accès aux services et au numérique engagé sur le territoire, une France Services est implantée à Cussac. Cette structure s'inscrit dans une volonté de médiation et de sensibilisation au numérique avec notamment le déploiement du dispositif Aidants Connect qui permet aux aidants professionnels (agents publics, travailleurs sociaux...) d'accompagner les usagers dans la réalisation de démarches en ligne.

L'État habilite les structures d'emploi des Aidants Connect et assure la formation de ces derniers.

- Concernant le renforcement de l'ingénierie dans les territoires ruraux la CCOL bénéficie à compter du 1^{er} décembre 2021 des services d'un Volontaire Territoriale en Administration (VTA) financée à hauteur de 15 000 euros par l'État
- Le fond de transformation numérique des collectivités territoriales.

Enfin, les subventions attribuées au titre de la Relance, par les différents Ministères et opérateurs, ont vocation à intégrer le CRTE puisqu'elles concourent à la revitalisation du territoire. Sont notamment recensées :

- La DSIL Exceptionnelle 2020
- La DSIL Exceptionnelle 2021
- La DSIL Rénovation énergétique
- L'appel à projet pour un socle numérique, porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

- L'appel à projet pour le soutien aux cantines scolaires, porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- L'appel à projet aires protégées porté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- L'appel à projet "Projets alimentaires territoriaux" porté par la DRAF Nouvelle-Aquitaine ;

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-projets présentées en annexe 1.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le comité de projet en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes à être mises en œuvre et validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés au plan d'action du contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération inter territoriale

Dans le cadre de sa stratégie, la CCOL s'appuie sur plusieurs coopérations interterritoriales :

- Au sein du PNR Périgord Limousin
- Au sein du Syndicat « Charente E Limousin », porteur du projet de SCOT interdépartemental associant les CCOL, CC POL en Haute-Vienne et CC CL en Charente
- Avec les syndicats départementaux (SYDED87, SEHV)
- Avec la SPL départementale du tourisme
- A termes, des coopérations pourront être développées avec la métropole de Limoges et d'autres pôles structurants de proximité (Rochechouart...)

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des partenaires qui pourraient notamment mobiliser un renfort en capacité d'ingénierie ou des financements pour le montage des projets et les investissements. Cet accompagnement peut intervenir au stade de l'élaboration du projet de territoire, à la définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de :

- **disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire,**
- **de l'instruction des dossiers,**
- **des dispositifs en vigueur à la date du dépôt,**
- **de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.**

Les décisions font l'objet d'une convention financière annuelle entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CCOL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

La CCOL s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La CCOL s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

La CCOL s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation

La CCOL s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

Signé à LIMOGES le 6/01/2022

La Préfète de la Haute-Vienne,



Fabienne BALUSSOU

Le Président de la Communauté de Communes
Ouest Limousin



Christophe GEROUARD

Le Président du Conseil Départemental de la
Haute-Vienne



Jean-Claude LEBLOIS

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches action et projets

Annexe 2 – Maquette financière

Annexe 3 – Indicateurs de suivi et d'évaluation

Annexe n°1

Fiches Actions



Etude sur la création d'une Maison d'Assistants Maternels

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.1	Etude sur la création d'une Maison d'Assistants Maternels
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	Face à l'augmentation du nombre de familles sur le nord du territoire et à la raréfaction du nombre d'assistants maternels, la Communauté de Communes a souhaité mener une étude préalable lui permettant de déterminer si le regroupement de ces professionnels en un lieu unique permettrait de ralentir l'érosion de ce mode de garde
Partenaires	CAF de la Haute-Vienne en charge de l'étude en partenariat avec les services de la CC Ouest Limousin. Partenariat acquis.
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Réhabilitation de l'ALSH de Saint-Laurent-sur-Gorre

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.2	Réhabilitation de l'ALSH de Saint-Laurent-sur-Gorre
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	Bâtiment actuel peu adapté aux chaleurs estivales. La pose de stores et la renaturation du site permettront de ne plus utiliser des systèmes de climatisation et de faire baisser les dépenses d'énergies
Partenaires	CAF de la Haute-Vienne
Coût prévisionnel	100 000,00 €
Plan de financement	CCOL : 20 000,00 € ; Etat : 30 000,00 € ; CAF Haute-Vienne : 30 000,00 € ; Conseil Départemental : 20 000,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique finale annuelle



Réhabilitation de l'ALSH Adolescents d'Oradour-sur-Vayres

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.3	Réhabilitation de l'ALSH Adolescents d'Oradour-sur-Vayres
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	Bâtiment actuel plus adapté aux normes actuelles. Réfection de l'isolation et changement des modes de chauffage. Extension pour toilettes et réfectoire.
Partenaires	CAF de la Haute-Vienne
Coût prévisionnel	272 160,00 €
Plan de financement	CCOL : 54 432,00 € ; Etat : 54 432,00 € ; CAF Haute-Vienne : 108 864,00 € ; Conseil Départemental : 54 432,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique finale annuelle



Etude de faisabilité médiathèque et LAEP de Saint-Mathieu

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.4	Etude de relocalisation du LAEP et de la Médiathèque de Saint-Mathieu
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	Etude menée en partenariat avec la commune de Saint-Mathieu et visant à relocaliser ces deux services en vue d'une amélioration qualitative du service rendu aux usagers
Partenaires	Commune de Saint-Mathieu
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Extension de la Maison de Santé d'Oradour-sur-Vayres

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.5	Extension de la Maison de Santé d'Oradour-sur-Vayres
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	Extension de la maison de santé permettant l'accueil de professionnels de santé supplémentaires. Cette extension permettrait notamment d'offrir un accès à des professionnels de santé non encore présents sur les lieux et ainsi d'améliorer qualitativement le service.
Partenaires	
Coût prévisionnel	250 000,00 €
Plan de financement	CCOL : 77 500,00 € ; Etat : 82 500,00 € ; Conseil Régional : 50 000,00 € ; Europe : 40 000,00 €
Calendrier	Année 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



Maintien des personnes âgées à domicile : requalification de la Résidence Services

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.6	Maintien des personnes âgées à domicile : requalification de la Résidence Services
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	Face à une population âgée de plus en plus désireuse de rester à domicile, il apparaît que le principe même d'une Résidence Services n'est peut-être plus en adéquation avec les besoins du territoire. Il convient de réfléchir sur le devenir de cette résidence et sa transformation.
Partenaires	Partenariats à tisser avec l'ARS et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	Année 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	



Maintien des personnes âgées à domicile : requalification de la Résidence Services

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.7	Etude sur l'adaptation du site communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre aux nouveaux enjeux de services à la population
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	Le site communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre est peu voire mal exploité. La CC Ouest Limousin souhaite mener une étude permettant de redéfinir une utilisation optimale de ce site afin de l'adapter aux nouveaux services à offrir à la population : maison France Service, espace de co-working, etc...
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	Année 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



Commune de MARVAL : création de logements sociaux

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.8	Création de logements sociaux
Maître d'ouvrage	Commune de Marval
Description de l'action	La commune de Marval souhaite redynamiser activement son centre-bourg. Pour ce faire, elle s'est lancée dans une politique d'acquisition foncière et de réalisation de logements à vocation sociale. Ces logements seront toutefois réalisés avec la volonté de réduire la consommation annuelle d'énergies, ainsi que les gaz à effet de serre sur le territoire communal (isolation, mode de chauffage, etc...)
Partenaires	
Coût prévisionnel	200 000,00 €
Plan de financement	Commune : 140 000,00 € ; Conseil Départemental : 60 000,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°1 : émissions de gaz à effet de serre annuelles ; Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



Commune de Saint-Auvent : création de logements adaptés aux séniors

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.9	Création de logements adaptés aux séniors
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Auvent
Description de l'action	Face à une population âgée de plus en plus désireuse de rester à domicile, la commune de Saint-Auvent a souhaité engager un programme de réalisation de logements spécifiquement adaptés à la population des séniors
Partenaires	ARS, Conseil Départemental de la Haute-Vienne
Coût prévisionnel	700 000,00 €
Plan de financement	Commune de Saint-Auvent : 490 000,00 € ; Conseil Départemental de la Haute-Vienne : 210 000,00 €
Calendrier	Année 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



Commune de Champagnac-la-Rivière :

création d'un tiers-lieu

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.10	Création d'un tiers-lieu
Maître d'ouvrage	Commune de Champagnac-la-Rivière
Description de l'action	La commune de Champagnac-la-Rivière souhaite se tourner vers l'économie sociale et solidaire, et pour se faire elle se tourne vers la création d'un tiers-lieu contenant un espace de co-working, un espace à vocation plus « sociale » se voulant être un lieu permettant à la population communale de se rencontrer et d'échanger et de tisser du lien social, et enfin un espace à vocation culturelle
Partenaires	LIESS
Coût prévisionnel	700 000,00 €
Plan de financement	Commune de Champagnac-la-Rivière : 140 000,00 € ; Etat : 350 000,00 € ; Conseil Départemental de la Haute-Vienne : 210 000,00 €
Calendrier	Année 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



**Communauté de Communes Ouest Limousin :
Restructuration de la Médiathèque et de la Boutique des
Créateurs d'Oradour-sur-Vayres**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°1	Des services au public à tous les âges de la vie
Action n°1.11	Restructuration de la Médiathèque et de la Boutique des Créateurs d'Oradour-sur-Vayres
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	La Boutique des Créateurs d'Oradour-sur-Vayres, lieu permettant aux artisans locaux d'exposer et vendre leurs productions se trouve dans un lieu non adapté et éloigné de la voie de passage principale. L'objectif est de transférer cette boutique en lieu et place de la médiathèque actuelle afin de lui redonner de la visibilité, mais également d'offrir un lieu plus adapté à la médiathèque et d'améliorer par la même le service rendu. Dans le même temps, l'isolation et l'éclairage du bâtiment seront revus avec comme objectif une baisse des consommations d'énergies
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000,00 €
Plan de financement	CC Ouest Limousin : 50 000,00 € ; Etat : 30 000,00 € ; Conseil Départemental : 20 000,00 €
Calendrier	Année 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°1 : émissions de gaz à effet de serre annuelles ; Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



Commune de Champagnac-la-Rivière : Revalorisation du patrimoine local à vocation touristique : réaménagement d'un lavoir et ses abords

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°2	Valoriser les potentiels touristiques et économiques
Action n°2.1	Revalorisation du patrimoine local à vocation touristique : réaménagement d'un lavoir et ses abords
Maître d'ouvrage	Commune de Champagnac-la-Rivière
Description de l'action	Le développement touristique du territoire de la Communauté de Communes doit se faire par la multiplication de l'offre, et en particulier via la mise en valeur du petit patrimoine local. Dans cette optique, la commune de Champagnac-la-Rivière souhaite revaloriser le lavoir communal. Celui-ci sera rendu plus attractif par un nettoyage et des réparations adéquates, mais ses abords seront également revégétalisés, et une signalétique adaptée sera mise en place.
Partenaires	
Coût prévisionnel	34 100,00 €
Plan de financement	Commune de Champagnac-la-Rivière : 6820,00 € ; Etat : 17 050,00 € ; Conseil Départemental : 10 230,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Commune de Marval : création de locaux commerciaux et artisanaux. Revitalisation du centre-bourg

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°2	Valoriser les potentiels touristiques et économiques
Action n°2.2	Création de locaux commerciaux et artisanaux. Revitalisation du centre-bourg
Maître d'ouvrage	Commune de Marval
Description de l'action	La commune de Marval s'est engagée dans une politique de revitalisation de son centre-bourg. Cela passe par la création de logements sociaux (cf. fiche action 1.8) mais également par une augmentation de l'offre de commerces de proximité aptes à apporter des services à la population locale. Ainsi la commune souhaite acquérir des locaux professionnels vides et y réaliser des travaux en vue de l'installation de nouveaux commerçants et artisans
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000,00 €
Plan de financement	Commune de Marval : 20 000,00 € ; Etat : 50 000,00 € ; Conseil Départemental : 30 000,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Commune de Maisonnais-sur-Tardoire : Aménagement du site touristique du château de Lavauguyon

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°2	Valoriser les potentiels touristiques et économiques
Action n°2.3	Aménagement du site touristique du château de Lavauguyon
Maître d'ouvrage	Commune de Maisonnais-sur-Tardoire
Description de l'action	La commune de Maisonnais-sur-Tardoire souhaite réaliser des travaux de « cristallisation » et de sécurisation du site du château de Lavauguyon afin de rendre celui-ci accessible aux touristes
Partenaires	Fondation du Patrimoine, Fonds « Bern », WKN France (mécénat)
Coût prévisionnel	200 000,00 €
Plan de financement	Commune de Maisonnais-sur-Tardoire : 40 000,00 € ; Etat : 60 000,00 € ; Conseil Régional : 50 000,00 € ; Conseil Départemental : 30 000,00 € ; Communauté de Communes Ouest Limousin : 20 000,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Communauté de Communes Ouest Limousin : agir sur la production de bio-déchets

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.1	Agir sur la production de bio-déchets
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	Dans la droite ligne de la mise en place sur l'ensemble de son territoire de la redevance incitative, la Communauté de Communes souhaite réduire la production et le traitement des bio-déchets. Pour ce faire, et en partenariat avec le SYDED87, elle lance une action auprès des administrés en mettant en place un service de broyage des déchets verts. Cette action vise également à encourager le compostage et l'utilisation alternative des déchets de broyage (paillage, etc...)
Partenaires	SYDED87
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°10 : collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés



**Communauté de Communes Ouest Limousin : mises aux
normes des déchèteries (1^{ère} tranche)**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.2	Mise aux normes des déchèteries (1 ^{ère} tranche)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	Mise aux normes de sécurité des déchèteries
Partenaires	SYDED87
Coût prévisionnel	258 610,00 €
Plan de financement	Communauté de Communes : 51 722,00 € ; Etat : 129 305,00 € ; ADEME : 77 583,00 €
Calendrier	Année 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Communauté de Communes Ouest Limousin : modification
du système de chauffage du siège de la Communauté de
Communes : chaudière bois**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.3	Modification du système de chauffage du siège de la Communauté de Communes : chaudière bois
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	Remplacement de l'actuelle chaudière fuel par un mode de production de chauffage plus vertueux et moins néfaste pour l'environnement, grâce à l'utilisation d'une énergie renouvelable, le bois.
Partenaires	SEHV
Coût prévisionnel	121 578,00 €
Plan de financement	Communauté de Communes : 28 795,50 € ; Etat : 36 473,40 € ; ADEME : 31 993,50 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 24 315,60 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale



**Communauté de Communes Ouest Limousin : isolation du
bâtiment accueillant le siège de la Communauté de
Communes**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.4	Isolation du bâtiment accueillant le siège de la Communauté de Communes
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Ouest Limousin
Description de l'action	En complément du changement de système de production de chauffage, le bâtiment accueillant le siège de la Communauté de Communes sera isolé à la fois par l'extérieur, mais également par le sol (plancher) et par l'intérieur de certains murs
Partenaires	SEHV
Coût prévisionnel	59 695,00 €
Plan de financement	Communauté de Communes : 11 939,00 € ; Etat : 17 908,50 € ; ADEME : 17 908,50 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 11 939,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Commune de Cussac : assainissement du village de La Mazaurie

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.5	Assainissement du village de La Mazaurie
Maître d'ouvrage	Commune de Cussac
Description de l'action	Réalisation d'une station d'épuration de 190 EH en remplacement de l'existante
Partenaires	
Coût prévisionnel	161 492,64 €
Plan de financement	Commune : 32 298,54 € ; Etat : 16 149,26 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 32 298,52 € ; Agence de l'Eau : 80 746,32 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Commune de Saint-Mathieu : assainissement des Garennes

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.6	Assainissement des Garennes
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Mathieu
Description de l'action	Réhabilitation de la station d'épuration
Partenaires	
Coût prévisionnel	55 051,00 €
Plan de financement	Commune : 27 527,50 € ; Etat : 11 010,20 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 16 513,30 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Commune de Marval : assainissement du village de La
Berthe**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.7	Assainissement du village de La Berthe
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Auvent
Description de l'action	Réhabilitation de la station d'épuration
Partenaires	
Coût prévisionnel	33 544,00
Plan de financement	Commune : 6709,00 € ; Etat : 10 063,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 6709,00 € ; Agence de l'Eau : 10 063,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Commune de Marval : assainissement du village de La Nadalie

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.8	Assainissement du village de La Nadalie
Maître d'ouvrage	Commune de Marval
Description de l'action	Réhabilitation de la station d'épuration
Partenaires	
Coût prévisionnel	300 000,00 €
Plan de financement	Commune : 60 000,00 € ; Etat : 30 000,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 90 000,00 € ; Agence de l'Eau : 120 000,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Commune de Champagnac-la-Rivière : assainissement du
village de La Jaurie**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.9	Assainissement du village de La Jaurie
Maître d'ouvrage	Commune de Champagnac-la-Rivière
Description de l'action	Réhabilitation de la station d'épuration
Partenaires	
Coût prévisionnel	110 000,00 €
Plan de financement	Commune : 22 000,00 € ; Etat : 22 000,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 33 000,00 € ; Agence de l'Eau : 33 000,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Commune de Saint-Cyr : assainissement du Bourg et du
village du Bousquet**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.10	Assainissement du bourg et du village du Bousquet
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Cyr
Description de l'action	Réhabilitation de la station d'épuration et du réseau
Partenaires	
Coût prévisionnel	543 200,00 €
Plan de financement	Commune : 106 720,00 € ; Etat : 54 320,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 196 760,00 € ; Agence de l'Eau : 185 400,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Commune de Maisonnais-sur-Tardoire : assainissement du
village des Dognons et du village de Lage**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.11	Assainissement du village des Dognons et du village de Lage
Maître d'ouvrage	Commune de Maisonnais-sur-Tardoire
Description de l'action	Création d'un assainissement collectif
Partenaires	
Coût prévisionnel	385 732,00 €
Plan de financement	Commune : 87 258,80 € ; Etat : 38 573,20 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 97 350,00 € ; Agence de l'Eau : 162 550,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre : assainissement de
La feuillade**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.12	Assainissement de La feuillade
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre
Description de l'action	Réhabilitation de la station d'épuration
Partenaires	
Coût prévisionnel	28 065,30 €
Plan de financement	Commune : 14 032,65 € ; Etat : 5613,06 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 8419,59 € ;
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**Commune de Cognac-la-Forêt : rénovation et amélioration
de la qualité thermique des bâtiments scolaires**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.13	Rénovation et amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires
Maître d'ouvrage	Commune de Cognac-la-Forêt
Description de l'action	Changement des ouvrants et huisseries, isolation thermique et agrandissement du groupe scolaire
Partenaires	
Coût prévisionnel	665 446,96 €
Plan de financement	Commune : 133 089,39 € ; Etat : 399 268,18 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 133 089,39 € ;
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



**Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre : rénovation et
amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.14	Rénovation et amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre
Description de l'action	Changement des ouvrants et huisseries, isolation thermique groupe scolaire
Partenaires	
Coût prévisionnel	202 706,00 €
Plan de financement	Commune : 40 541,20 € ; Etat : 121 623,60 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 40 541,20 € ;
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



**Commune d'Oradour-sur-Vayres : rénovation et
amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.15	Rénovation et amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires
Maître d'ouvrage	Commune d'Oradour-sur-Vayres
Description de l'action	Changement des ouvrants et huisseries, isolation thermique groupe scolaire
Partenaires	
Coût prévisionnel	240 000,00 €
Plan de financement	Commune : 48 000,00 € ; Etat : 144 000,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 48 000,00 € ;
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



**Commune de Saint-Auvent : rénovation et amélioration de
la qualité thermique des bâtiments scolaires**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.16	Rénovation et amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Auvent
Description de l'action	Changement des ouvrants et huisseries, isolation thermique groupe scolaire
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000,00 €
Plan de financement	Commune : 20 000,00 € ; Etat : 60 000,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 20 000,00 € ;
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



**Commune de Gorre : rénovation et amélioration de la
qualité thermique des bâtiments scolaires**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.17	Rénovation et amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires
Maître d'ouvrage	Commune de Gorre
Description de l'action	Changement des ouvrants et huisseries, isolation thermique groupe scolaire
Partenaires	
Coût prévisionnel	50 000,00 €
Plan de financement	Commune : 10 000,00 € ; Etat : 30 000,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 10 000,00 € ;
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



Commune d'Oradour-sur-Vayres : aménagement d'un immeuble vétuste en centre-bourg et création de logements

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.18	Aménagement d'un immeuble vétuste en centre-bourg et création de logements
Maître d'ouvrage	Commune de Gorre
Description de l'action	Acquisition d'un bien immobilier sans héritiers situé en face de la Mairie en plein centre-bourg pour le détruire et construire des logements mieux adaptés aux exigences environnementales actuelles et aux besoins de la population. Politique de requalification du centre-bourg
Partenaires	EPF Nouvelle-Aquitaine
Coût prévisionnel	800 000,00 €
Plan de financement	Commune : 560 000,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 240 000,00 € ;
Calendrier	Année 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



**Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre : aménagement d'un
immeuble vétuste en centre-bourg et création de logements**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.19	Aménagement d'un immeuble vétuste en centre-bourg et création de logements
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre
Description de l'action	Requalification d'un bien immobilier municipal et construction de logements mieux adaptés aux exigences environnementales actuelles et aux besoins de la population. Politique de requalification du centre-bourg
Partenaires	
Coût prévisionnel	615 000,00 €
Plan de financement	Commune : 430 500,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 184 500,00 € ;
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



**Communes de Maisonnais-sur-Tardoire : Rénovation et
amélioration de la qualité thermique de la Salle des Fêtes**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.20	Rénovation et amélioration de la qualité thermique de la Salle des Fêtes
Maître d'ouvrage	Commune de Maisonnais-sur-Tardoire
Description de l'action	Changement des huisseries et des ouvrants. Isolation du bâtiment
Partenaires	
Coût prévisionnel	255 457,00 €
Plan de financement	Commune de Maisonnais-sur-Tardoire : 51 091,40 € ; Etat : 127 728,50 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 76 637,10 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale



Communes de Maisonnais-sur-Tardoire : création d'un réseau de chaleur

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.21	Création d'un réseau de chaleur
Maître d'ouvrage	Commune de Maisonnais-sur-Tardoire
Description de l'action	En complément de la rénovation thermique de la Salle des Fêtes (cf. fiche action n°3.21) réalisation d'un réseau unique alimentant en chauffage les bâtiments de la Mairie et de la Salle des Fêtes
Partenaires	
Coût prévisionnel	152 000,00 €
Plan de financement	Commune de Maisonnais-sur-Tardoire : 30 400,00 € ; Etat : 76 000,00 € ; Conseil Départemental Haute- Vienne : 45 600,00 €
Calendrier	Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale



**Commune de Saint-Auvent : amélioration de la qualité
thermique des logements sociaux communaux**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.22	Amélioration de la qualité thermique des logements sociaux communaux
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Auvent
Description de l'action	Adaptation de l'isolation thermique des logements aux nouvelles normes. Changement des ouvrants et huisseries
Partenaires	
Coût prévisionnel	261 340,00 €
Plan de financement	Commune : 104 536,00 € ; Etat : 78 402,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 78 402,00 € ;
Calendrier	Année 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



**Commune de Pensol : rénovation et amélioration de la
qualité thermique de la Salle des Fêtes**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.23	Rénovation et amélioration de la qualité thermique de la Salle des Fêtes
Maître d'ouvrage	Commune de Pensol
Description de l'action	Rénovation totale du bâtiment ancien et adaptation aux nouvelles normes relatives à l'isolation. Recours aux ENR (photovoltaïque) pour l'autoconsommation d'énergie électrique
Partenaires	
Coût prévisionnel	1 113 174,25 €
Plan de financement	Commune : 228 990,25 € ; Etat : 645 084,00 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 239 100,00 € ;
Calendrier	Année 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle



**Commune de Maisonnais-sur-Tardoire : restauration de
l'Eglise**

CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin

Orientation stratégique n°3	Améliorer la qualité de vie et des milieux naturels
Action n°3.24	Restauration de l'Eglise
Maître d'ouvrage	Commune de Maisonnais-sur-Tardoire
Description de l'action	Rénovation du bâtiment (3èmetranche)
Partenaires	
Coût prévisionnel	98 799,00 €
Plan de financement	Commune : 29 639,70 € ; Etat : 49 399,50 € ; Conseil Départemental Haute-Vienne : 19 759,80 € ;
Calendrier	Année 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateur n°2 : consommation énergétique finale annuelle

Annexe n°2

Maquette Financière

N° fiche action	Maître d'ouvrage (MO)	Nom de l'action	Description succincte de l'opération	Calendrier prévisionnel de démarrage de l'opération
Orientation stratégique 1 : des services au public à tous les âges de la vie				
1.1	CCOL	Etude sur la création d'une Maison d'Assistants Maternels		2022
1.2	CCOL	Réhabilitation de l'ALSH de Saint-Laurent-sur-Gorre		2022
1.3	CCOL	Réhabilitation de l'ALSH Adolescents d'Oradour-sur-Vayres		2022
1.4	CCOL	Etude de faisabilité: médiathèque et LAEP de Saint-Mathieu		2022
1.5	CCOL	Extension de la Maison de Santé d'Oradour-sur-Vayres		2023
1.6	CCOL	Maintien des personnes âgées à domicile: requalification de la Résidence Services		2024
1.7	CCOL	Etude sur l'adaptation du site communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre aux nouveaux enjeux de services à la population		2023
1.8	Marval	Création de logements sociaux		2022
1.9	Saint-Auvent	Création de logements adaptés aux séniors		2023
1.10	Champagnac-la-Rivière	Création d'un tiers-lieu		2023
1.11	CCOL	Restructuration de la Médiathèque et de la Boutique des Créateurs d'Oradour-sur-Vayres		2026
1.12	CCOL	Volontaire Territorial en Administration		2021
1.13	Champsac	Refonte site internet en intégrant la réalisation de démarches en lignes		2021
TOTAL AXE 1				
Orientation stratégique 2 : valoriser les potentiels touristiques et économiques				
2.1	Champagnac-la-Rivière	Revalorisation du patrimoine local à vocation touristique: réaménagement d'un lavoir et ses abords		2022

annexe financière pluriannuelle CRTE Communauté de Communes Ouest Limousin (CCOL)

Montant total de l'opération (en € HT)	Reste à charge / part MO (en € HT)	Total des financements État (en € HT)	Total des autres financements (en € HT)	DSIL Plan de relance (DSIL exceptionnelle 2020 et 2021, DSIL rénovation énergétique 2021)
	- €	- €	- €	
100 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	
272 160,00 €	54 432,00 €	54 432,00 €	163 296,00 €	
	- €	- €	- €	
250 000,00 €	77 500,00 €	82 500,00 €	90 000,00 €	
	- €	- €	- €	
	- €	- €	- €	
200 000,00 €	140 000,00 €	- €	60 000,00 €	
700 000,00 €	490 000,00 €	- €	210 000,00 €	
700 000,00 €	140 000,00 €	350 000,00 €	210 000,00 €	140 000,00 €
100 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	
		15 000,00 €		
3 958,32 €	- €	3 958,32 €		
2 322 160,00 €	781 932,00 €	166 932,00 €	803 296,00 €	140 000,00 €
34 100,00 €	6 820,00 €	17 050,00 €	10 230,00 €	

Financements État				Conseil Départemental Haute – Vienne	Conseil Régional Nouvelle – Aquitaine
DETR	DSIL droit commun	Volet territorial CPER / FNADT	Autres (AAP, contrats...)		
20 000,00 €	10 000,00 €			20 000,00 €	
27 216,00 €	27 216,00 €			54 432,00 €	
62 500,00 €	20 000,00 €				50 000,00 €
				60 000,00 €	
				210 000,00 €	
210 000,00 €				210 000,00 €	
20 000,00 €	10 000,00 €			20 000,00 €	
			15 000,00 €		
			3 958,32 €		
339 716,00 €	67 216,00 €	- €	18 958,32 €	574 432,00 €	50 000,00 €
10 230,00 €	6 820,00 €			10 230,00 €	

Fonds Européens	Autres financeurs (Agence Eau, ADEME, CAF, Banque des Territoires...)
	30 000,00 €
	108 864,00 €
40 000,00 €	
40 000,00 €	138 864,00 €

2.2	Marval	Création de locaux commerciaux et artisanaux, Revitalisation du centre-bourg		2022
2.3	Maisonnais-sur-Tardoire	Aménagement du site touristique du château de Lavauguyon		2022
TOTAL AXE 2				
Orientation stratégique 3 : améliorer la qualité de vie et des milieux naturels				
3.1	CCOL	Agir sur la production de bio-déchets		2024
3.2	CCOL	Mise aux normes des déchèteries (1ère tranche)		2026
3.3	CCOL	Modification du système de chauffage du siège de la Communauté de Communes: chaudière bois		2022
3.4	CCOL	Isolation du bâtiment accueillant le siège de la Communauté de Communes		2022
3.5	Cussac	Assainissement La Mazaurie		2022
3.6	Saint-Mathieu	Assainissement Les Garennes		2022
3.7	Saint-Auvent	Assainissement La Berthe		2022
3.8	Marval	Assainissement La Nadalie		2022
3.9	Champagnac-la-Rivière	Assainissement La Jaurie		2022
3.10	Saint-Cyr	Assainissement du Bourg et du Bousquet		2022
3.11	Maisonnais-sur-Tardoire	Assainissement village des Dognons et de Lage		2022
3.12	Saint-Laurent-sur-Gorre	Assainissement La Feuillade		2022
3.13	Cognac-la-Forêt	Rénovation et amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires		2022
3.14	Saint-Laurent-sur-Gorre	Rénovation et amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires		2022
3.15	Oradour-sur-Vayres	Rénovation et amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires		2022
3.16	Saint-Auvent	Rénovation et amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires		2022
3.17	Gorre	Rénovation et amélioration de la qualité thermique des bâtiments scolaires		2022

100 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	
200 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	100 000,00 €	
334 100,00 €	66 820,00 €	127 050,00 €	140 230,00 €	- €
		- €	- €	
258 610,00 €	51 722,00 €	129 305,00 €	77 583,00 €	
121 578,00 €	28 795,50 €	36 473,40 €	56 309,10 €	
59 695,00 €	11 939,00 €	17 908,50 €	29 847,50 €	
161 492,64 €	32 298,54 €	16 149,26 €	113 044,84 €	
55 051,00 €	27 527,50 €	11 010,20 €	16 513,30 €	
33 544,00 €	6 709,00 €	10 063,00 €	16 772,00 €	
300 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	210 000,00 €	
110 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	66 000,00 €	
543 200,00 €	106 720,00 €	54 320,00 €	382 160,00 €	
385 732,00 €	87 258,80 €	38 573,20 €	259 900,00 €	
28 065,30 €	14 032,65 €	5 613,06 €	8 419,59 €	
665 446,96 €	133 089,39 €	399 268,18 €	133 089,39 €	
202 706,00 €	40 541,20 €	121 623,60 €	40 541,20 €	
240 000,00 €	48 000,00 €	144 000,00 €	48 000,00 €	
100 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €	
50 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	

30 000,00 €	20 000,00 €			30 000,00 €	
50 000,00 €	10 000,00 €			30 000,00 €	50 000,00 €
90 230,00 €	36 820,00 €	- €	- €	70 230,00 €	50 000,00 €
77 583,00 €	51 722,00 €				
24 315,60 €	12 157,80 €			24 315,60 €	
11 939,00 €	5 969,50 €			11 939,00 €	
	16 149,26 €			32 298,52 €	
	11 010,20 €			16 513,30 €	
	10 063,00 €			6 709,00 €	
	30 000,00 €			90 000,00 €	
	22 000,00 €			33 000,00 €	
	54 320,00 €			196 760,00 €	
	38 573,20 €			97 350,00 €	
	5 613,06 €			8 419,59 €	
266 178,78 €	133 089,39 €			133 089,39 €	
81 082,40 €	40 541,20 €			40 541,20 €	
96 000,00 €	48 000,00 €			48 000,00 €	
40 000,00 €	20 000,00 €			20 000,00 €	
20 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €	

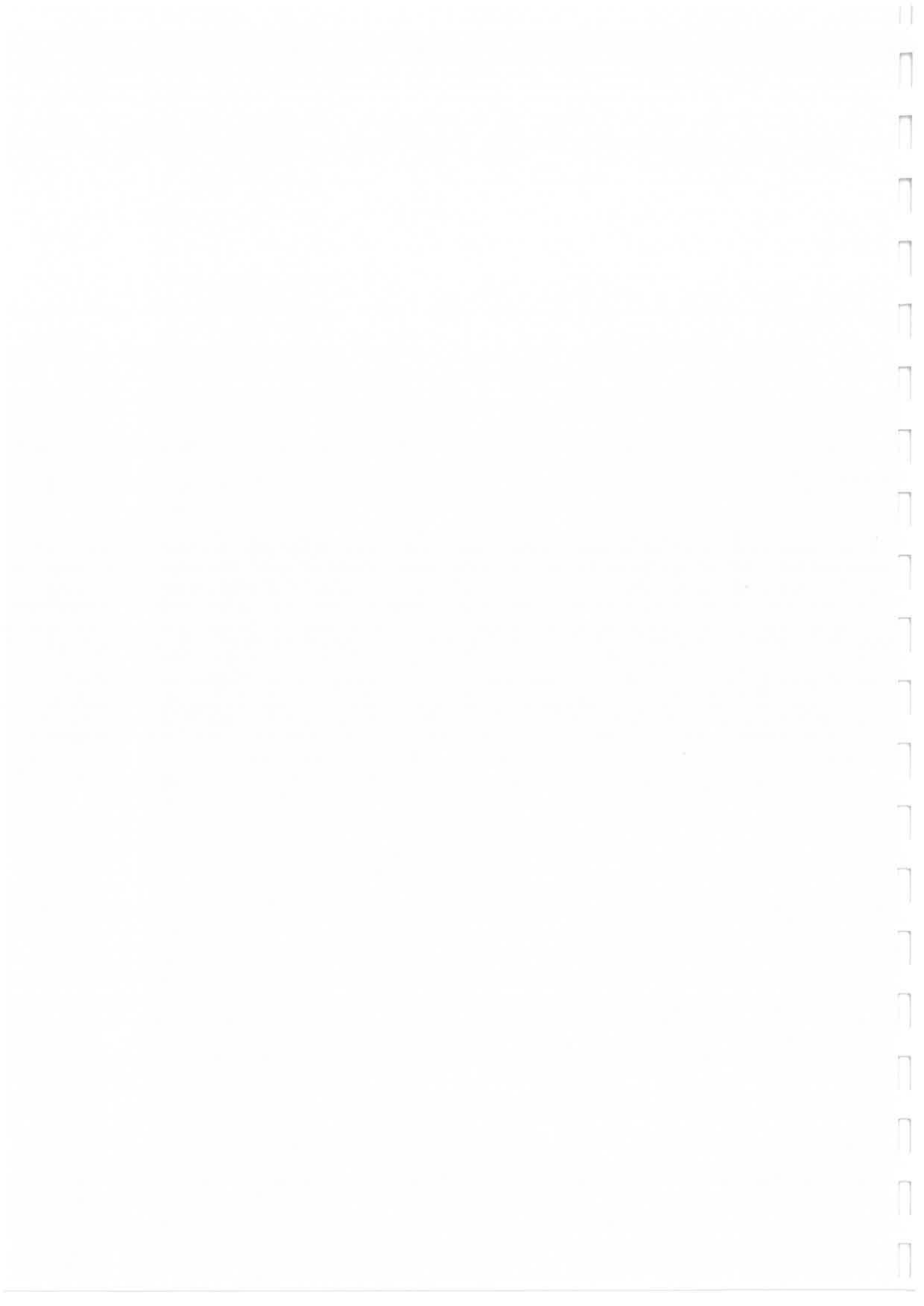
3.18	Oradour-sur-Vayres	Aménagement d'un immeuble vétuste en centre-bourg et création de logements		2023
3.19	Saint-Laurent-sur-Gorre	Aménagement d'un immeuble vétuste en centre-bourg et création de logements		2022
3.20	Maisonnais-sur-Tardoire	Rénovation et amélioration de la qualité thermique de la Salle des Fêtes		2022
3.21	Maisonnais-sur-Tardoire	Création d'un réseau de chaleur		2022
3.22	Saint-Auvent	Amélioration de la qualité thermique des logements sociaux communaux		2021
3.23	Pensol	Rénovation et amélioration de la qualité thermique de la Salle des Fêtes		2021
3.24	Maisonnais-sur-Tardoire	Restauration de l'église (tranche 3)		2021
3.25	Champagnac-la-Rivière	Remplacement des menuiseries du sas de la salle polyvalente		2021
3.26	Champagnac-la-Rivière	Rénovation, aménagement et mise en accessibilité du local de l'ACCA		2021
3.27	Cognac-la-Forêt	Aménagement de sanitaires au groupe scolaire		2021
3.28	Cognac-la-Forêt	Groupe scolaire (pose de volets roulants solaires, changement des portes et fenêtres)		2021
3.29	La Chapelle-Montbrandeix	Rénovation de la grange communale dans le bourg		2021
3.30	Oradour-sur-Vayres	Sécurisation de la caserne de gendarmerie		2021
3.31	Oradour-sur-Vayres	Réhabilitation des ouvertures de l'école et du restaurant scolaire		2021
3.32	Saint-Auvent	Aménagement école cantine		2021
3.33	Saint-Cyr	Transformation d'une grange en halle couverte		2021
3.34	Saint-Mathieu	Acquisition de matériel informatique et tableau blanc interactif pour l'école		2021
3.35	Saint-Mathieu	Rénovation de courts de tennis		2021
3.36	Saint-Mathieu	Réfection de la couverture de l'école du Nauzon		2021
3.37	Saint-Auvent	Aide au soutien de cantines scolaires		2021
3.38	Cussac	Appel à Projet Socle Numérique		2021
3.39	Champagnac-la-Rivière	Appel à Projet Socle Numérique		2021
3.40	SIAEP Vayres et Tardoire	Renouvellement des réseaux eaux potables		2021
TOTAL AXE 3				

800 000,00 €	560 000,00 €	- €	240 000,00 €	
615 000,00 €	430 500,00 €	- €	184 500,00 €	
255 457,00 €	51 091,40 €	127 728,50 €	76 637,10 €	
152 000,00 €	30 400,00 €	76 000,00 €	45 600,00 €	
261 340,00 €	106 861,00 €	76 077,00 €	78 402,00 €	76 077,00 €
1 172 474,75 €	433 374,75 €	500 000,00 €	239 100,00 €	300 000,00 €
98 799,00 €	64 219,35 €	14 819,85 €	19 759,80 €	14 819,85 €
10 984,39 €	5 492,20 €	5 492,19 €		
46 603,00 €	23 301,50 €	23 301,50 €		
28 415,63 €	14 207,81 €	14 207,82 €	- €	
132 479,33 €	66 239,66 €	66 239,67 €	- €	
26 739,86 €	13 369,93 €	13 369,93 €	- €	
23 008,85 €	11 504,43 €	11 504,42 €	- €	
74 475,34 €	37 237,67 €	37 237,67 €	- €	
120 510,00 €	60 255,00 €	60 255,00 €	- €	
178 395,00 €	89 197,50 €	89 197,50 €	- €	
11 075,22 €	8 860,18 €	2 215,04 €	- €	
41 685,96 €	33 348,77 €	8 337,19 €	- €	
84 796,00 €	42 398,00 €	42 398,00 €	- €	
10 930,00 €	1 755,10 €	9 174,90 €	- €	
12 446,00 €	4 941,00 €	7 505,00 €		
4 011,00 €	1 451,00 €	2 560,00 €		
602 297,00 €	444 228,00 €	158 069,00 €		
8 079 044,23 €	3 234 867,83 €	2 471 997,58 €	2 372 178,82 €	390 896,85 €

				240 000,00 €	
				184 500,00 €	
76 637,10 €	51 091,40 €			76 637,10 €	
45 600,00 €	30 400,00 €			45 600,00 €	
				78 402,00 €	
200 000,00 €				239 100,00 €	
				19 759,80 €	
3 295,32 €	2 196,87 €				
13 980,90 €	9 320,60 €				
8 524,69 €	5 683,13 €				
39 743,80 €	26 495,87 €				
8 021,96 €	5 347,97 €				
6 902,65 €	4 601,77 €				
22 342,60 €	14 895,07 €				
36 153,00 €	24 102,00 €				
53 518,50 €	35 679,00 €				
	2 215,04 €				
	8 337,19 €				
25 438,80 €	16 959,20 €				
			9 174,90 €		
			7 505,00 €		
			2 560,00 €		
			158 069,00 €		
1 157 258,10 €	746 533,72 €	- €	177 308,90 €	1 652 934,50 €	- €

Annexe n°3

Indicateurs



Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant
Unité	Tonne d'équivalent CO ₂ - TeqCO ₂ /an Tonne d'équivalent CO ₂ par habitant - TeqCO ₂ /hab/an
Modalités de calcul	<p>Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0</p> <p>Ou une méthode équivalente</p> <p>Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO₂ du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE</p>
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Stratégie nationale bas carbone (SNBC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valeur cible à 1,1 teqCO₂/hab d'ici 2050 -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (<i>par rapport à 1990</i>) -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (<i>par rapport à 1990</i>) -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (<i>par rapport à 2015</i>) - 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 - 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	

<p>Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	<p>Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : - 6,9 teqCO2/hab au niveau national</p>
---	---

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Constaté 2020	Objectif 2026
Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)		78 570,30	Objectif de réduction de 30% : 54 999,21
Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)		6,9	Objectif de réduction de 30% : 4,83

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) - Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2019	Constaté 2020	Objectif 2026
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)			
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)			

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	<p>Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.</p> <p>Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.</p>
Sources	<u>Base SINOE Ademe</u>
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Economie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 - Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 - Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale - Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010;

	<p>et de 50% en 2025</p> <p>- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.</p>
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
<p>Données de référence</p> <p>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	<p>Au niveau national, la production de DMA est de 581kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab. (Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2019	Constaté 2020	Objectif 2026
Tonnage annuel de DMA <i>dont gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)	262,00 kg	223,84 kg	Objectif du PLPDMA à -18%, soit 183,55 kg
Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)	166,00 kg	119,5 kg	Objectif du PLPDMA à -18%, soit 98 kg